

Prescriptions architecturales

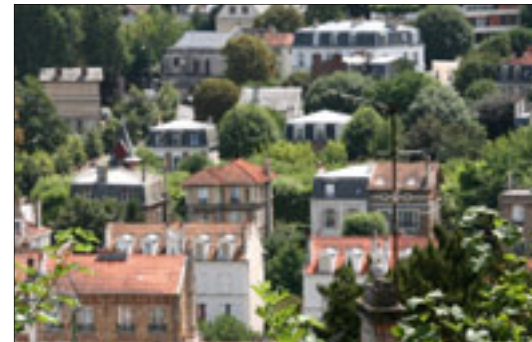
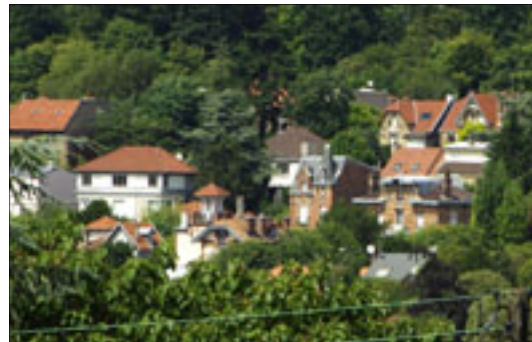


UNITÉ DES COULEURS ET DES MATERIAUX

TOITURES

A Sèvres, la cohérence de l'harmonie des toitures repose sur une palette de matériaux et de teintes centrée sur les terres cuites, les ardoises, le zinc, le cuivre.

La sélection de la couleur, du type de matériau de couverture ou d'éléments de modifications (type panneaux solaires) se fera en excluant les choix qui entraîneront une perturbation trop forte pour l'environnement visuel.



Préserver l'unité des toitures de SEVRES.



- Ogres orangés et brunis des tuiles plates et moulées.
- Gris foncés et moyens des ardoises.
- Gris clairs du zinc.
- Vert de gris du cuivre.



Prescriptions architecturales



TOITURES REFECTION



Toiture acier



Toiture zinc



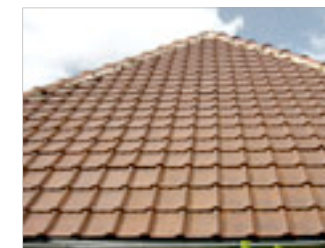
Toiture cuivre



Tuiles plates terre cuite



Tuiles moulées terre cuite



Tuiles moulées béton



Ardoise naturelle



Ardoises moulées béton

1 - TOITURE REFAITE

Sans modification volumétrique

Pour tous les cas de figures, la mise en œuvre doit **IMPERATIVEMENT** être assurée par une entreprise ou un artisan possédant la **QUALIFICATION PROFESSIONNELLE OFFICIELLE**.

La mise en œuvre d'une couverture répond à des règles:

Esthétiques
Techniques
Réglementaires

Solution 1. REFAITE A L'IDENTIQUE

Solution 2. CHANGEMENT DU MATERIAU DE LA COUVERTURE

Dans ce cas: Préserver le style architectural de la construction

- 1 - Choisir un matériau de même type que l'existant (Métal - Terre - Béton moulé...)
- 2 - Remplacer par un matériau correspondant au style architectural de la construction

Le changement de matériau doit prendre en compte les contraintes techniques et réglementaires

- Techniques : Résistance de la construction.
Résistance de la charpente...
- Réglementaires : Normes - D. T. U .

Métal : Acier
Zinc
Cuivre

Terre: Tuiles plates
Tuile moulées

Ardoises Tuiles naturelles

Béton: Moulé façon tuiles plates
Moulé façon ardoises.

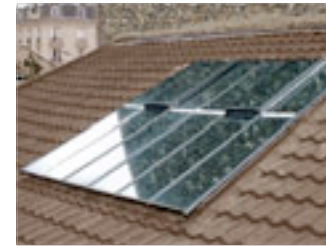
Prescriptions architecturales



TOITURES COMPLÈMENTS



Fenêtre de toit



Verrière



Tabatière



Outeau



Œil de bœuf



lucarne meunière
ou - passante



Lucarne capucine



Lucarne rampante



Lucarne jacobine



Lucarne hollandaise
ou - chien assis

2 - TOITURE COMPLÉTÉE

A - Baies dans les combles

Toiture complétée avec création de:

- Fenêtre de toit
- Verrière
- Tabatière
- Lanterneau
- Outeau
- Œil de bœuf
- Lucarne

Pour tous les cas de figures, la mise en œuvre doit **IMPERATIVEMENT** être assurée par une entreprise ou un artisan possédant la **QUALIFICATION PROFESSIONNELLE OFFICIELLE**.

La mise en œuvre d'une couverture répond à des règles:

Esthétiques
Techniques
Réglementaires

Dans tous les cas de création:

Nécessité de l'autorisation administrative :

- Déclaration préalable
OU
- Demande de Permis de Construire.

Renseignements à prendre à la Mairie auprès des Services Techniques.

Une modification de toiture avec création nécessite le recours à un professionnel qui saura préparer le dossier de demande d'autorisation administrative.

- Formulaires administratifs
- Documents graphiques
- Documents descriptifs.

Information:

La modification d'une construction est soumise à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

Liens utiles



Prescriptions architecturales



TOITURES
COMPLÉMENTS

Liens utiles

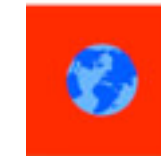


Ministère de l'Industrie
DGEMP



Institut National de l'énergie solaire

ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie

2 - TOITURE COMPLÉTÉE

B - Equipements solaires

- Production d'Eau Chaude sanitaire (ECS):

- Chauffe Eau Solaire Individuel (CESI).
- Système Solaire Combiné (SSC).

- Production d'électricité:

- Rachat par EDF
- Production ECS + rachat de l'excédent par EDF
- Production de chauffage basse température + rachat de l'excédent par EDF

Bernard TISON - ARCHITECTE D.P.L.G
7 rue Saint Marc - 75002 Paris
Tél. 01 40 39 95 30 - Fax. 01 45 08 00 76
bertison@free.fr

Vonnik Hertig - Atelier Couleur
1 ter rue Antoine Coyppel - 78000 Versailles
Tél. 01 39 49 90 10 - Fax. 01 39 49 02 23
vonnik.hertig@wanadoo.fr

Le choix de mise en place de **panneaux solaires** comprend **2 possibilités**.

Production d'Eau Chaude Sanitaire

Panneaux thermiques

Production d'électricité

Panneaux photovoltaïque

La décision définitive qui comprend des **notions comptables** d'économie d'énergie et **d'aménagements fiscaux** ne doit pas être prise au détriment des **notions esthétiques** individuelles et de **l'environnement collectif**.

PANNEAUX THERMIQUES

Production d'Eau Chaude Sanitaire

Pour une mise en œuvre sur une construction neuve ou sur une construction existante:

Le choix de la production d'Eau Chaude Sanitaire doit être fait en regard des possibilités actuelles et des résultats des enquêtes menées et en cours.

Les modes de productions sont de différentes natures

- Panneaux solaires thermiques.
- Chaudière (Gaz, fioul, électrique...)
- Ballon d'Eau Chaude Sanitaire.
- Pompe à chaleur

Système mixte (Panneau solaire + production d'énergie autre...)

Le choix des panneaux solaires tiendra compte d'éléments techniques et esthétiques:

- La nature de la couverture (Tuile, ardoise, zinc...)
- L'exposition du pan de la toiture par rapport à l'ensoleillement.
- L'inclinaison de la toiture.
- L'impact visuel sur la construction (Respect de l'architecture.)
- L'impact visuel sur l'environnement collectif (Perception par le voisinage)

RAPPEL

La mise en oeuvre des équipements solaires en toiture est assurée par le couvreur.
Les équipements solaires thermiques et photovoltaïques ne doivent pas obligatoirement être mis en œuvre sur des toitures.

PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

Production d'électricité

Information:

L'intégration d'équipements solaires à une toiture ou dans une propriété est soumise à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

Liens utiles



Prescriptions architecturales



TOITURES

COMPLÈMENTS

Membrane d'étanchéité synthétique EVA photovoltaïque

en toiture terrasse

de grande surface

dans un environnement très dégagé.

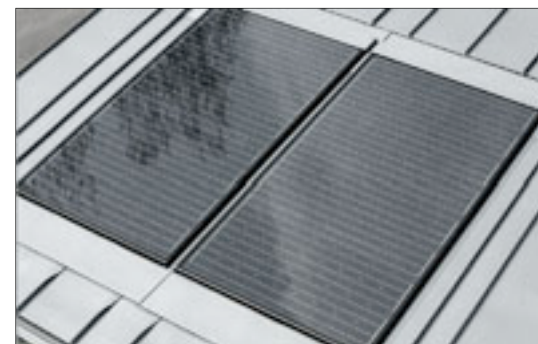


Zinc photovoltaïque

PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

Production d'Electricité

Modules photovoltaïques flexibles (amorphes)



Bacs zinc photovoltaïque en kit complet



Ardoise photovoltaïque



Tuile photovoltaïque



Vitrage photovoltaïque en verrière

PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

Production d'Electricité

Modules photovoltaïques rigides (cristallins)



Combinaison fenêtre de toit + panneaux solaires thermiques en kit complet



Combinaison fenêtre de toit + panneaux solaires thermiques en kit complet



Zinc thermo - solaire



Panneaux solaires thermiques au sol

PANNEAUX THERMIQUES

Production d'Eau Chaude Sanitaire

Pour la mise en oeuvre des équipements solaires en toiture, l'interlocuteur N°1 est le couvreur.

Il aidera au choix du type de panneaux solaires.

Bernard TISON - ARCHITECTE D.P.L.G
7 rue Saint Marc - 75002 Paris
Tél. 01 40 39 95 30 - Fax. 01 45 08 00 76
bertison@free.fr

Vonnik Hertig - Atelier Couleur
1 ter rue Antoine Coyppel - 78000 Versailles
Tél. 01 39 49 90 10 - Fax. 01 39 49 02 23
vonnik.hertig@wanadoo.fr



TOITURES

MODIFICATIONS

3 - TOITURE MODIFIÉE

Toiture totalement ou partiellement modifiée:

- Réhaussement à l'identique de l'existant.
- Réhaussement avec modification volumétrique.
- Modification volumétrique.
- etc...

Pour tous les cas de figures, la mise en œuvre doit **IMPERATIVEMENT** être assurée par une entreprise ou un artisan possédant la **QUALIFICATION PROFESSIONNELLE OFFICIELLE**.

La mise en œuvre d'une couverture répond à des règles:

Esthétiques
Techniques
Réglementaires

Dans tous les cas de modifications : Nécessité de l'autorisation administrative :

- Demande de Permis de Construire.

Renseignements à prendre à la Mairie auprès des services techniques.

Une modification de toiture nécessite le recours à un professionnel qui saura préparer le projet architectural compte tenu de la particularité de la construction, des souhaits du propriétaire et des contraintes administratives du P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme).

Il aura les compétences nécessaires à la préparation du dossier de la demande d'autorisation administrative.

- Formulaires administratifs
- Documents graphiques
- Documents descriptifs.

Information:

La modification d'une construction est soumise à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France.